Certifié exécutoire et transmis en Préfecture le 26/08/2026
026-212600423-20260825-AR1312026-AR
Mise en ligne sur le site internet le 27/08/2026

Commune de BEAUVALLON Drôme

2026/

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n° 131/2026

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLU DE LA COMMUNE BEAUVALLON

Le Maire de la Commune de Beauvallon,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18, ainsi que les articles L151-43 et R151-51 relatif au contenu des annexes du PLU ;
Vu la délibération n° D2023-28 du Conseil Municipal en date du 30 août 2023 ayant approuvé le PLU ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017 portant création du périmètre délimité des abords des vestiges de la Chapelle ST Gervais et du site antique protégés ;
Vu les plans et documents ci-annexés, à savoir le plan et la liste des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) ;
Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les annexes du PLU,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la Commune de Beauvallon est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments du dossier annexé.
A cet effet, sont intégrés en annexe de celui-ci, la liste et le plan des servitudes d'utilité publique (SUP).

Article 2 : Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la Mairie et en Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en Mairie.

Article 4 : Le présent arrêté est adressé à Madame la Préfète et à M. le Directeur départemental des Territoires

Fait à Beauvallon, le 25 août 2026

Le Maire,
Bruno CHATELET

MAIRIE DE BEAUVALLON 26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Affiché et mis en ligne, le : 27/08/2026

PRÉFET DE LA DRÔME

Commune de
BEAUVALLON

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description servitude	Acte	Reference	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Véore : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	périmètre délimité des abords des vestiges de la chapelle Saint-Gervais et Site antique de Beauvallon	Arrêté préfectoral	Voir http://atlas.patrimoines.culture.fr	20170516
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart	Arrêté préfectoral	26-2016-11-29-016	30-11-2016
I3	Gestionnaire anonyme	SUP représentée en encart - Canalisation MARSEILLE - LANGRES et installations annexes	Décret	6382	19630503
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 330 tr.01	Arrêté préfectoral	inconnu	19700522

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture le 26/08/2026
026-212600423-20260825-AR1312026-AR
Mise en ligne sur le site internet le 27/08/2026

Cette liste et le plan des servitudes d'utilité publiques associé ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme.
Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.
Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de
BEAUVALLON

Servitudes d'Utilité Publique
(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan edité le : 07-05-2026

Echelle : 1:3 000

Légende

PT3 : Servitude relative aux réseaux de télécommunications PT3

A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

AC1 : Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000

Légende

I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Beauvallon

0 500 m

Les tracés des servitudes I3 sont fournis à titre indicatif et apparaissent en l'état des connaissances actuellement disponibles à la DDT de la Drôme. Pour plus de précisions, il convient de se rapprocher du Ministère de la transition écologique et de la cartographie des territoires / Direction Générale de la Prévention des Risques / Service des risques technologiques / Bureau de la sécurité des équipements à risques et des réseaux.

Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être opposable, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux arrêtés R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture le 26/08/2026
026-212600423-20260825-AR1312026-AR
Mise en ligne sur le site internet le 27/08/2026

Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publiques associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme.
Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le geoportail de l'urbanisme
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

0 500 1 000 m